

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

La société Baussant Conseil est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 07 002 242 (consultable sur le site www.orias.fr) en qualité de :

Conseiller en investissements financiers (CIF)

Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des marchés financiers.

Au sens de la réglementation, les conseils donnés en matière de conseil en investissement sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Baussant Conseil n'entretient aucune relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec un établissement promoteur de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif)

Courtier en assurance

Positionné dans la catégorie « b », Baussant Conseil n'est soumise à aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Baussant Conseil travaille et peut travailler avec les assureurs et courtiers suivants :

Ageas Patrimoine, Allianz Life Luxembourg, Apicil, Axa France Vie, Cardif Assurance-vie, Generali Vie, Oradea Vie, Sogelife, SwissLife, Vie Plus

Par l'intermédiaire d'Edmond de Rothschild Assurances et Conseils France : Cardif Lux vie, La Mondiale Europartner

Par l'intermédiaire de Nortia : Allianz, Assurance Epargne Pension, CNP Patrimoine, Generali, La Mondiale Europartner La Mondiale Partenaire, Spirica, SwissLife

Par l'intermédiaire de UAF Life Patrimoine : Spirica

Baussant Conseil n'entretient aucun lien financier avec une entreprise d'assurance (Baussant Conseil ne détient aucune participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance et aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital de Baussant Conseil)

Courtage en opérations de banque et en services de paiement

Aucun établissement de crédit, de financement ou de paiement ne représente plus de 33 % du chiffre d'affaires de Baussant Conseil au titre de l'activité d'intermédiation en N-1.

Baussant Conseil n'entretient aucun lien financier avec un établissement de crédit, de financement ou de paiement (Baussant Conseil ne détient aucune participation directe ou

indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement).

Baussant Conseil travaille avec un établissement de crédit, de financement ou de paiement : Axa Banque

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul seront communiqués avant la souscription.

Baussant Conseil exerce également l'activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 7801 2018 000 034 533 délivrée par la CCI Paris Ile de France.

Baussant Conseil ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de la relation contractuelle, Baussant Conseil et le client privilégieront les communications par mail et par courrier postal mais tout autre moyen de télécommunication pourra être utilisé.

Protection des données personnelles

Dans le cadre des relations professionnelles, Baussant Conseil est amenée à collecter, traiter et détenir des informations concernant le client.

Les données personnelles que le client transmet dans le cadre de l'activité de conseil en gestion de patrimoine et des services que propose Baussant Conseil, sont collectées et traitées sous la responsabilité de Pascale Baussant en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (le consentement du client, la nécessité contractuelle, le respect des obligations légales, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Ce traitement a pour finalité de permettre à Baussant Conseil de disposer des informations utiles et nécessaires concernant le Client et ses proches pour assurer les prestations citées précédemment (CIF, COA, COBSP, carte T) des relations contractuelles.

Concernant les proches du client, ce-dernier doit les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises aux prestataires informatiques, et, en cas d'intermédiation d'un produit, au fournisseur de celui-ci, aux autorités de tutelles (AMF, ACPR) et à la CNCGP (association professionnelle à laquelle Baussant Conseil adhère) en cas de contrôle.

Les données collectées concernant le client et ses proches seront conservées pendant toute la durée des relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. S'il souhaite exercer ces droits, il peut contacter son conseiller ou Baussant Conseil à l'adresse mail contact@baussantconseil.com. Si le Client estime, après avoir contacté Baussant Conseil, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>) ou par courrier postal (3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07).

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse de la société, à son conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle Cohen-Branche, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>)
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation – 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris. Médiateurs : Christophe Ayela, Jean-Marc Blamoutier, Catherine Boineau, Gilles Charlot, Michel Guigal (www.mediateur-conso.cmap.fr - consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement: AMF – Autorité des marchés financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – 4 place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris cedex 09

Je, soussigné(e),

, atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à

, le

Signature